

Procès-Verbal
Réunion Ordinaire de la
Parc Opérations, présidé [REDACTED]
Jeudi 21
Bâtiment Disney Channel, salle Oscar

Membres légaux :

Membres légaux :

[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Présent (départ à 17h05)
[REDACTED]	Présente
[REDACTED]	Présent (présentiel et visio)

Membres experts :

[REDACTED]	Présente (visio, départ à 17h00)
[REDACTED]	Présent (visio et présentiel, départ à 15h30)
[REDACTED]	Présente (départ à 17h20)
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Présent (visio et présentiel)
[REDACTED]	Présente (départ à 17h15)
[REDACTED]	Présent (visio, départ à 17h00)
[REDACTED] RIT	Présente
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED]	Absente

Représentants syndicaux CSSCT :

[REDACTED]	Absente
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Présent (départ à 12h00)
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED]	Absente
[REDACTED]	Présent (visio, départ à 12h00)

PROJET

Responsable de relations de travail :

	Présente
--	----------

Membres de droit :

	édecin du travail	Présent (visio)
	édecin du travail	Présente (visio)
	édecin du travail	Absente
	Coordinatrice prévention	Présente
	Contrôleur CRAMIF	Absent
M	Inspectrice du travail	Absente

Invités :

	Chargé de projet Maintenance	Présent
	Sénior Manager Parc Opérations	Présent
	EDLI	Présent
	Manager maintenance	Présent
	Manager Prévention et Risque	Présent
	EDLI	Présent
	Sénior Manager Développement Opérationnel	Présent
	Chargé de projet	Présent
	Manager EDLI	Présent (visio)
	Chargée Projets Mission handicap	Présente (visio)

Début et fin de réunion : 9h / 17h55

Procès-Verbal rédigé par [redacted] taire de la CSSCT

Ordres du jour

- 1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion d'installation du 1^{er} février 2024**
- 2. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement**
- 3. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé de l'impossibilité de reclassement d'une salariée***
- 4. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé de l'impossibilité de reclassement d'une salariée***
- 5. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé de l'impossibilité de reclassement d'une salariée***
- 6. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé d'un projet de reclassement d'un salarié déclaré inapte à son poste de travail***
- 7. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement**
- 8. Examen des statistiques des AT du 4^{ème} trimestre civil 2023**
- 9. Information aux membres de la CSSCT, suite à l'AT conducteur Tram Tour du 1^{er} mars 2024**
- 10. Suivi des actions HST (DUERP)***
 - 1. Point d'information sur les verrières du Disneyland Hôtel**
 - 2. Suivi mesures sonométries Audio Buzz**
 - 3. Suivi mesures sonométries nouveau spectacle « A Million Splashes of Colour »**
- 11. Visite de l'Arena Show**
- 12. Présentation aux membres de la CSSCT du rapport annuel CSSCT 2023 de l'établissement Parcs Opérations***
- 13. Présentation aux membres de la CSSCT du programme de l'établissement Parcs Opérations 2024***

PROJET

- 14. Point d'information concernant les points chauffants Palmyra : état du matériel, mesures de sécurisation suite départ de feu sur un Palmyra en novembre 2023***
- 15. Point d'information sur les opérations d'ouverture et de fermeture des portes d'accès au parc DLP***
 - Point sur le courrier reçu de la CRAMIF**
- 16. Point de suivi sur les chariots liés au transport des poteaux**
- 17. Point d'information sur le poids du mobilier des terrasses des restaurants***
- 18. Point d'information suite à l'incident Guest survenu à l'attraction It's a small world en date du 23 janvier 2024**
- 19. Point d'information sur la prévention de RPS**
- 20. Point de suivi aménagement des lieux du parking**
- 21. Planification groupe de travail**

***document envoyé**

PROJET

Contenu des échanges

Point ODJ numéro 1 :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion d'installation du 1^{er} février 2024

Résultat des votes :

- 11 membres ont voté Pour
- 1 membre a voté Contre
- 1 membre a voté Abstention

Le procès-verbal de la réunion d'installation du 1^{er} février 2024 est approuvé.

PROJET

Point ODJ numéro 2 :

Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement

Point ODJ numéro 3 :

Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé de l'impossibilité de reclassement d'une salariée*

Point ODJ numéro 4 :

Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé de l'impossibilité de reclassement d'une salariée*

Point ODJ numéro 5 :

Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé de l'impossibilité de reclassement d'une salariée*

Point ODJ numéro 6 :

Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé d'un projet de reclassement d'un salarié déclaré inapte à son poste de travail*

(Les 4 points ont été traités ensemble à la demande des membres et des représentants syndicaux)

_____ s annonce que 40 dossiers sont inaptitudes, 11 dossiers d'affectation D, 11 dossiers sont en ATMA et 18 dossiers sont déclarés en dispense d'activités, inaptes.

_____ ADAN demande _____ riés inaptes. _____ dépend de leur pro _____ de sur les 18 (salariés en dispense d'activité) combien o _____ répond qu'ils sont tous informés et qu'ils sont relancés.

_____ ande une suspension séance.

_____ . expose le dossie _____
_____ « que l'informatio _____ t pas la même . Amina R. a été en arrêt maladie et à son retour, elle n'a pas pu finir sa formation. ».
_____ ande avec tous ses acquis et ses expériences, elle a largement les compétences
_____ 'est pas restée a _____ ? Olivia L. indique qu'elle n'a pas accepté de continuer ce po _____ cise que son poste n'était pas adapté à elle.

_____ ose que les membres votent ce que Malek B. refuse et dit que nous (les entants syndicaux) voulons écouter les autres dossiers et voter ensuite.

Olivi _____
Le m _____ mbauchée le 4 avril 2023 et que sa _____ le 11 octobre 2023 donc pendant 5 mois elle a souffert. La _____ trop tardivement. Malek B. dit qu'il y a une erreur de l'employeur. _____ emercie pour cet éclaircissement.

PROJET

u'il n'arrive pas à comprendre qu'on ne puisse pas la reclasser malgré ces 2 risme. Le médecin Nic un master oui mais qu'elle est impossible de gérer la foule et les salari avec les 500 métiers, on n'arrive pas à le reclasser. Olivia L. dit qu'ils ne ilité interne et qu'elle n'a pas de profil pour le CRC (Client Relation Center) car il faut 3 la MUSCIARELLI précise que sur son dossier est indiqué prof d'anglai demande si on peut la former ? Olivia L. répond : « oui, elle a été in autres ».

Olivia L. nous présente le dossier d ar elle n'en a pas fait part. nde qu'elle est s t que là non plus la visite médicale n'a pas été faite dans les temps légaux, elle le 30 juin itude suite à sa première visite médicale a été fait le 11 novembre 2 ande quel est le problème qu'elle n'a pas dit qu'elle était sous contr ier a répond que ce n'est pas le même process et que ces restrictions ne sont pas connus.

Olivia L. nous présente le dossi
Malek B. dit qu'il est content de

Au moment de l'appel des votes pour les 3 dossiers, Malek B. précise qu'au regard des éléments, les membres ne sont pas convaincus. Dorothée S. demande pourquoi nous ne nous ne le sommes pas. Ce que la plupart des membres n'ont pas voulu s'exprimer.

Sylvain C. demande une suspension de séance.

A la reprise de séance, Dorothée S. nous confirme que le point sur le dossie est reporté. Malek B. demande à Dorothée S. : « à quel titre vous parlez ? (les membres et les représentants syndicaux) demande quel élément vous manque ? Malek B. lui précise : « on vous enverra un courrier » et poursuit en indiquant que le délai pour la visite médicale C. dit que l'entreprise les accompagne. Malek B. précise que le dos t été présenté en juin et « qu'on avait soumis à Olivia L. l'idée de c vous l'aviez fait pour 3 managers », sans le numéro de téléphone communiqué, « on n'a pas les moyens de la rencontrer ». Dorothée S. précise que le report est acté par contre les prochaines fois le refus de vote sera prononcé. Ce que Malek B. contredit fortement en précisant qu'il n'y a pas de règle et que « si vous l'aviez coaché comment ière fois, on ne serait peut-être pas là une 2e fois pour un report ». nfirmes « on attend le coaching. » Malek B. demande si une rupture elle lui a été proposé. Sylvain C. dit qu'il entend l'idée du coaching et que « mon rôle, mon objectif n'est pas de mettre les gens à la porte. Sur ce dossier, on a fait beaucoup ». Renald G. dit « quand un manager a été en difficulté, on (l'entreprise) lui a proposé un coaching, ça a coûté 8000€ à l'entreprise. Mettez les mêmes moyens, faites les mêmes choses. » Malek B. précise « qu'en juin dernier, nous (les membres et les représentants syndicaux) avons proposé à Olivia L. un coaching et que là il n'y a pas d'évolution. Et Il ne faut pas nous (les membres et les représentants syndicaux) dire que ça ne sera pas reporté la prochaine. » Dorothée S. confirme que le report sera refusé. Malek report des dossier

PROJET

Résultat des votes pour le projet de reclasseme

- 13 membres ont voté
- 0 Contre
- 0 Abstention

Point ODJ numéro 7 :

Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement

Malek B dit que c'est un point des Ressources Humaines et pas des Relations de Travail.

Dorothée S. indique sur ce point que :

- 1 CDD 35h du 06/11/2023 au 07/01/2024 – Hôtesse de Billeterie DLP
- 1 CDI 35h à compter du 06/11/2023 – Opérateur Animateur Attractions / Blanche Neige
- 1 CDI 35h à compter du 19/12/2023 – Hôte de Billeterie DLP
- 1 Stagiaire 35h du 16/01/2024 au 04/02/2024 – Hôte de Propreté DLP
- 1 CDD du 03/02/2024 au 10/03/2024 – Opératrice Animatrice Attractions/ Guest Flow
- 1 CDD du 26/03/2024 au 01/09/2024 – H [REDACTED]

Renald G. précise que le document aurait dû être envoyé avant. Sylvain C. dit qu'il va être envoyé. Dorothée S. précise qu'elle ne peut pas envoyer ce genre de document car les noms et prénoms y figurent, ce [REDACTED] n peut à anonymiser les données. Dorothée S. dit : « je note ton point [REDACTED] que le code RQTH figure sur UKG donc tout le monde peut être cour

Point ODJ numéro 8 :

Examen des statistiques des AT du 4^{ème} trimestre civil 2023

... sente ce point.

Amandine P. dit qu'il y a plus d'accidents avec moins de jours d'arrêt et moins de gravité. Teddy K. demande comment est calculé le taux de fréquence et le taux de gravité qu'il est calculé par rapport aux heures travaillées au trimestre précédent aux est comparé entre entreprises.

... ise que le taux de ... moins d'accidents bénins qu'il s ne
... ns le taux de gra ... de si les CDD et les intérimaires
apparaissent dans ce listin ... érimaires n'y figurent pas comme
toutes les sociétés extérieu ... nde si les « admis » sont confirmés par la
Sécurité Sociale. Nicolas ... eux qui sont en attente sont en attente
d'éléments comme le questionnaire du salarié, le questionnaire de l'employeur et l'attestation.
Ils peuvent être en attente pendant 2 ans.

... depuis quand date ce document. Amandine P. répond qu'il date d'un
... mande où vont figurer les accidents de travail qui datent d'un mois à
... ment devrait être présenté à jour. Amandine P. confirme qu'on verra l
les accidents de travail dans le prochain trimestre et que ce n'est pas de son ressort de nous
donner les documents à jour.

... ande où sont passés les accidents de travail entre le 30 mai 2023 et octobre
... pond que les élections les ont bloqués et qui nous a été données à la réunion
d'installation. Teddy K. précise que le document a été mis à disposition dans la BDSE mais qui
ne nous a pas été présenté en réunion.

Amandine P. poursuit sa lecture d'un document, elle précise que Mon ... t plus
par ... t qu'il avait annoncé de l'harcèlement. Conce ... travail
... éclairage a été renforcé et le marquage piéton a été refait.
... qu'il y a un problème sur le parking proche du bâtiment Timon et qu'il
eau-là. Sylvain C. précise que la zone est réglementée par une barrière.
Teddy K. rebondit et dit que la barrière est cassée depuis des mois.

Amandine P. poursuit et nous présente l'accident de travail de Mons ... parasol
chauffant il a eu un retour de flamme. Renald G. précise qu'il y a du ... on mais
qu'il n'est pas utilisé pour serrer la bonbonne. Teddy K. demande si la bonbonne antifuite est
fournie sur tous les parasols chauffants. Sylvain C. précise que : « oui, une commande a été
réalisée ». Nicolas C. dit qu'il y a une volonté de changer le pas de vis en mettant un clip. Salah
EH. demande si les parasols chauffants vont être un jour électrique. Nicolas C. répond que les
conditions d'utilisation sont différentes. Sylvain C. précise que plus tard elles seront interdites
tout comme la loi la préconisée pour les terrasses.

Amandine P. poursuit avec la présentation de l'accident de travail de Monsi ...
HASSAN. Rénaud G. dit que dès qu'il pleut dès c'est très glissant et ça a coûté d ...
... e ça sera refait avec une résine antidérapante.
... st le même problème sur les détails en métal au niveau du
... demande si le sol lisse en extérieur ne devrait pas être interdit.

PROJET

Nicolas C. dit au début ce n'était pas lisse mais qu'avec le temps c'est devenu lisse mais aussi avec le passage des visiteurs, les nettoyages à grand eau, les nettoyages haute pression. Emmanuel L. dit que qu'il devrait être rugueux dès le début. Nicolas C. dit qu'il y a un test de « gravage » en cours et si c'est concluant ça serait fait sur toutes les pièces métalliques au sol. Sylvain C. dit qu'à l'achat c'est top et que après on devrait l'entretenir. Et Emmanuel L. dit que c'est pour ça que ça devrait être rugueux dès le début. Amandine P. précise que si c'est trop rugueux, c'est difficile à nettoyer. Emmanuel L. précise que le lavage ne devrait pas être quotidien.

Amandine P. nous présente plusieurs accidents de travail avec des douleurs au dos. Sébastien M. demande si les échauffements sont faits ? Amandine répond que les échauffements sont recommandés pas obligatoires. Clément B. dit que si les salariés ne font pas les échauffements, ils ont une sanction disciplinaire. Amandine P. confirme et dit que ce n'est pas obligatoire. Sylvain C. nous dit qu'il apprend le fait que certains managements donnent des sanctions et que le message sera passé comme le précise Amandine P., Clément B. précise que le management affirme que c'est obligatoire et que c'est une demande de Safety. Amandine P. redit que c'est recommandé, non obligatoire. Malek B. demande à ce que les sanctions prononcées soient annulées.

Sébastien M. demande ce qu'il peut être en action pour éviter le mal de dos. Sylvain C. dit que le médecin confirme que l'échauffement n'est pas bénéfique. Sébastien M. propose de rendre la tâche plus facile et d'avoir plus de salariés par exemple. Sylvain C. dit que si la poubelle doit être vidée, elle devra être vidée, que le matériel est plus léger qu'il existe des leviers de poubelles, des leviers de parasol. Sébastien M. dit que la cadence est élevée et du coup plus de mal de dos.

[REDACTED] ications sur l'accident de travail du 12 novembre 2023 de [REDACTED] précise que la benne est tombée sur lui.

Mickaël D. demande à ce qu'on revienne sur l'accident de travail de Mon [REDACTED] s'être fait agresser pendant la parade par les visiteurs qui voulaient avoir que la gare était en train de fermer. Mickaël D. dit qu'il faudrait un renfort de la sécurité pour éviter les agressions. Emmanuel L. demande pourquoi on ne laisserait pas les visiteurs dans les escaliers. Amandine P. dit que c'est accidentogène, Emmanuel L. dit que c'est difficile à gérer avec les visiteurs qui descendent au même moment. Sylvain C. propose de changer les horaires de Steam Train. Nicolas C. dit qu'on peut remonter le point. Emmanuel L. dit qu'on ne devrait pas faire embarquer les visiteurs à ce moment-là. Teddy K. énumère le problème : le moment de la parade et le moment de la fermeture de la gare, le train ne devrait pas marquer l'arrêt à cette gare. Sylvain C dit : « on note le point ».

Point ODJ numéro 10 :

Suivi des actions HST (DUERP)*

2. Suivi mesures sonométries Audio Buzz

présente les modifications suite au suivi de mesures sonométriques de Lightyear Laser Blast, il affirme avoir diminué l'audio du tapis de débarquement, avoir augmenté le spiel (message enregistré) du débarquement, avoir diminué l'audio en zone 9 et au Load 1.

Emmanuel L. demande si les hauts parleurs sont au même endroit qu'avant et si les matériaux ont changé Laurent L. dit que les hauts parleurs sont toujours au même endroit et pour les matériaux il ne sait pas.

Adeline I. demande : « quel est le nombre de décibels réels » ? Nicolas C. dit qu'au 27 décembre 2023 au niveau d'Unload 2 : 77,9 décibels, au niveau de Load 1 : 72,4 décibels et au Load 1 : 76,5 décibels. Et Nicolas C. précise qu'une sonométrie est à refaire avec l'APAVE pour déterminer si les équipements de protection individuelle sont obligatoires ou non. Adeline I. demande si en cas de coupure de courant, les haut-parleurs sont-ils réinitialisés. Laurent L. dit que le problème n'a pas été identifié, l'audio n'a pas été augmenté depuis 2022 et qu'il n'y a pas d'incidence avec une coupure de courant.

Le médecin Nicolas D. dit que diminuer l'audio de 2 décibels, c'est beaucoup, quand on parle de maximum 80 décibels c'est global, c'est sur l'exposition sonore quotidien qu'il ne faut pas les dépasser. Le médecin Nicolas D. précise que ces chiffres sont satisfaisants.

Adeline I. demande si le fait d'avoir des haut-parleurs du Land sur le bâtiment de l'attraction peuvent-ils avoir un impact sur l'audio à l'intérieur. Laurent L. précise qu'il n'y a pas d'impact sauf au Mixer et au Greeter, l'audio du Mixer a été modifié et il est acceptable, on attend la confirmation des États-Unis pour ne plus avoir l'audio du Land sur cette position. Adeline I. demande dans combien de temps nous aurons cette confirmation, Laurent L. n'en a aucune idée.

Point ODJ numéro 10 :

Suivi des actions HST (DUERP)*

3. Suivi mesures sonométries nouveau spectacle « A Million Splashes of Colour »

Sylvain C. dit que l'analyse a été faite et que le médecin va nous donner ses recommandations. Le médecin Nicolas D. n'avait pas prévu ce point.

Nicolas C. dit qu'une moyenne a été faite sur la mesure de décibels prises sur les 3 spectacles et qu'il y a une baisse de 4 décibels, 87 décibels ont été relevé près de la régie technique. Le médecin Nicolas D. dit que les bouchons moulés d'oreilles sont préconisés ou les bouchons d'oreilles en plastiques verts ou bleus également.

Teddy K. demande si la mesure a été faite sur les 3 spectacles ? c'est différent de la réalité car il y a 4 spectacles et les salariés qui sont prévus sur les 4 spectacles font aussi la parade donc l'exposition est plus longue. Nicolas C. dit que la mesure n'a pas pris en compte ceci et qu'on peut rajouter les mesures d'1 spectacle et d'1 parade. Le médecin Nicolas D. dit que les mesures prises sont justes. Sylvain C. demande si les équipements de protection individuelle sont les mêmes pour la parade ou le spectacle.

PROJET

Teddy K. répond que oui mais 4 spectacles et 1 parade, c'est beaucoup. Le médecin Nicolas D. confirme que le port des équipements de protection individuelle est obligatoire donc l'exposition est limitée. Teddy K. demande : « pour ceux qui n'ont pas de bouchons d'oreille moulés » ? Amandine P. répond : « que ça protège quand même » et le médecin Nicolas D. dit qu'il y a une différence de moins 5 décibels entre les bouchons d'oreilles moulées et les bouchons d'oreilles en plastique. Teddy K. dit qu'il faudrait que les salariés en CDD et les intérimaires soit autant protégés que les salariés CDI. Amandine P. confirme qu'ils sont quand même protégés avec les bouchons d'oreilles en plastique. Ivain C. dit que si on baisse trop l'audio ça pourrait perturber les artistes. Teddy K. dit que ça va être intéressant pour les bouchons d'oreilles moulées. Ivain C. dit que ça va être intéressant de voir qu'ils sont très réactifs. Le médecin Nicolas D. dit que l'impact d'un concert peut avoir une répercussion sur les maladies cardiovasculaires et le stress.

Point ODJ numéro 10 :

Suivi des actions HST (DUERP)*

1. Point d'information sur les verrières du Disneyland Hôtel

Sylvain C. dit que des fils chauffants ont été testés puis installés sur les verrières du Disneyland Hôtel pour faire fondre la neige et qu'elle ne stagne pas sur la verrière. Amandine P. précise que les verrières cassées ont été remplacées. Malek B. dit que l'efficacité n'a pas été prouvée sur ces fils chauffants. Emmanuel L. dit qu'à la montagne il y a des bâtons en bois sur les toits et que ça marche très bien. Sylvain C. dit que ce n'est pas dans le thème.

Point ODJ numéro 10 :

Suivi des actions HST (DUERP)*

Amandine P. expose la présentation sur la cyanobactérie, c'est la bactérie présente dans le lac. Nicolas C. précise qu'il y a plusieurs seuils. En seuil 2 il n'y a pas de formation sur les ponts flottants et il faut utiliser des équipements de protection individuelle. Des aérateurs ont été mis en place pour oxygéner l'eau du lac et empêcher la cyanobactérie.

Mickaël D. dit que les salariés de l'attraction River Boat sur les semaines 10 et 11 (du 4 au 17 mars 2024) ont portés des gants pour la manipulation des amarres suite aux risques élevés de cette bactérie selon les tests alors que l'action apparaît dans les documents : action soldée. Nicolas C. précise que les tests sont faits toutes les deux semaines.

Emmanuel L. demande « quand on est en seuil 2 a-t-on le droit d'évacuer Big Thunder Mountain » ? Nicolas C. dit que oui, on utilisera les ponts flottants. Une nouvelle barge est arrivée et elle sera manipulée par les CMOS (salariés opération secours).

mande si les formations de Keel Boat sont maintenues ? Sylvain C. répond : « i sauf en seuil 2 ». Clément B. dit qu'il y a des formations en cours, confirmé par le management de Frontierland.

PROJET

Mickaël D. demande en cas d'incendie est-ce que c'est dangereux de sauter à l'eau. Nicolas C. dit qu'il y a des risques de diarrhée, de vomissements et irritations cutanées. Mickaël D. demande si un dragage est prévu dans le lac. Sylvain C. dit qu'il a été vidé il y a 10 ans et que s'il y a des carpes aujourd'hui c'est bon signe.

Pause repas de 12h10 et 13h.

Visite de l'Arena Show 13h00 à 14h00

Point ODJ nu

nt

Dominique H. nous dit dans un mois et demi, le site sera la propriété de DLP où les artistes, la maintenance et les salariés de Production 2 pourront investir les lieux. Il rajoute qu'il faut sécuriser la zone chantier Frozen, c'est une priorité, ça sera sécurisé avec du grillage et des arbres. Il y aura aussi côté backstage un Algeco pour les performeurs cachés par les arbres. Dans un an, les accès backstage côté frozen seront opérationnels avec des toilettes et un compacteur. Les portes d'entrée de la file d'attente seront fermées. Dinner et quand il n'y aura pas de spectacle, les portes resteront fermées de si les portes sont à ouverture manuelle. Dominique H. répond oui,

Dominique H. dit que devant les portes il y aura un écran dynamique pour présenter l'horaire des prochains spectacles et pour annoncer les spectacles complets. Il n'y aura pas la nécessité que le salarié soit devant le portail.

Dominique H. poursuit la visite par la file d'attente où il y aura 246 potelets (- de 5 kg) avec des chaînes. Ils ne seront pas retirés sauf en fin de saison. Il y a également 9 bancs insérés à l'extérieur de la file d'attente pour les visiteurs en situation de handicap. Il y aura également 28 parasols pour couvrir la file d'attente extérieure. Adeline I. demande où en est les recherches de la dévisseuse pour ouvrir et fermer les parasols. Syl nous dit qu'il y a des outils mais que c'est difficile de trouver une dévisseuse à petit régime et comment se fera le nettoyage de la file d'attente avec les poteaux. Le nettoyage sous haute pression et il confirme qu'on ne devra pas retirer les poteaux. Il dit que la file d'attente est modulable pour pouvoir accueillir le dernier visiteur au moment du début du spectacle. Il précise qu'il y a des barrières fixes pour empêcher la triche c'est-à-dire pour les visiteurs qui auront payé leur accès garanti et pour les visiteurs qui auront fait la file d'attente ne se mélangent pas. Teddy K. demande s'il a des photos de la file d'attente détaillée. Edouard R. nous propose de visualiser la matrice du temps d'attente où l'on voit le détail de la file d'attente.

La visite se poursuit dans les gradins devant la scène. Dominique H. dit qu'il y aura 2 commissions de sécurité une « a blanc » et une en vrai. Il nous indique que la régie est neuve, que les toilettes sont rénovées et qu'il n'y a aucun graphique de l'ancien spectacle (Stunt Show). Le spectacle sera peut-être accessible à tous en langue des signes sous-titré et en audiodescription. Au niveau de l'ancienne entrée du Stunt Show, il y aura un backstage (coulisses) pour Production 2 avec une salle de pause et une salle de briefing.

mande quelle est la durée du spectacle. Edouard R. indique entre 20 et 30 3 fois par jour.

Reprise de la réunion à 14h15.

Point ODJ numéro 9 :

Information aux membres de la CSSCT, suite à l'AT conducteur Tram Tour du 1^{er} mars 2024

Sylvain C. nous partage les faits de cet accident survenu le 1^{er} mars 2024, il dit qu'une salarié était prévu mais son arrêt de travail a été prolongé jusqu'au 25 mars. [REDACTED] visite médicale hier, c'est-à-dire le 20 mars 2024. La [REDACTED] répond que oui, il a eu une visite de pré reprise le 20 m e reprendre, même le 25 mars.

Nicolas C. dit que c'est une manœuvre (de rentrer le Tram et les wagons au garage) à faire une fois par semaine sur dem [REDACTED] t accident le 6^{ème} wagon a tapé la protection en béton. Le dr [REDACTED] formé à cette manœuvre mais il ne l'avait jamais pratiqué seul que ce soit lui.

[REDACTED] mande si le portail était hors service ? Nicolas C. répond que la motorisation et qu'il ne s'ouvre pas complètement.

Sylvain C. ex [REDACTED] e d'alignement des wagons qu'il n'y aura pas de sanction malg [REDACTED] st pas respecté la procédure. Sylvain C. rajoute : « nous (les m [REDACTED] icaux) pouvons le rassurer. On (établissement) a payé les réparations.

[REDACTED] oute que quand la première « ram » passe les autres « ram » passent [REDACTED] ajoute que la « ram B » se décale dans le virage et il précise que [REDACTED] vait pas de ceinture or elle est obligatoire.

Nicolas C. rappelle les procédures, elles se font à 2. Il indique que des repères au sol sont à venir. Il évoque la possibilité de décaler les bornes en béton et même de décaler les Algeco. Nicolas C. dit qu'il faut remettre en état en service le portail, qu'une demande de travaux a été demandée. Il précise que les feux de signalement de la circulaire interne était hors service et qu'il faut revoir la procédure.

Emmanuel L. [REDACTED] é décidé de rentrer le tram. Sylvain C. précise qu'il n'y avait pas d'urg [REDACTED] ande pourquoi ce n'est pas la maintenance qui fait cette manœuvre, « [REDACTED] opérationnels sont aptes à rentrer dans une zone de maintenance » ? Sylvain C. dit que c'est partout pareil. Adeline I. répond : « non, les autres attractions ont des véhicules sur rail, c'est incomparable. Le tram et les wagons doivent se placer au-dessus du fosse maintenance ». Nicolas C. indique que le point a été remonté pour l'entrée du garage et pourquoi pas une mise à disposition d'une télécommande pour modifier les feux de signalisation.

[REDACTED] qu'en effet la manœuvre est complexe. Amandine P. dit « que tout le monde e ».

PROJET

Teddy K. demande s'il y a une certification spécifique pour cette procédure. Sylvain C. répond que non que les conducteurs de Tram ont la FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire) (Formation de Conduite Obligatoire).

Il est précisé que cette procédure ne fait pas partie du check out final (l'examen après la formation). Emmanuel L. dit qu'il y a une différence entre la formation et l'action et qu'il faut être bien accompagné. Teddy K. dit que s'il n'accepte pas tous et qu'ils n'en sont pas à l'aise. Sylvain C. précise attendre le retour du conducteur.

Emmanuel L. demande si la pose de caméras est possible. Il est précisé qu'il faut revoir la procédure car elle est différente entre l'entrée et la sortie. Il est noté qu'il ne serait pas préférable de faire passer le permis poids lourds à la maintenance.

Nicolas C. nous lit la procédure du guide des opérations des conducteurs de Tram. [à retrouver ci-joint] (le chef d'établissement doit me confirmer ou non l'ajout de ces pièces jointes).

Cars ROAD TRIP
Chapitre Cinq – Responsabilités et Procédures
Opérationnelles

- Effectuer les Procédures de Nettoyage des Véhicules, si nécessaire.

NOTE : Le wagon pourra être remis en opération une fois les Procédures de Nettoyage des Véhicules terminées.

5.8.4 Procédure de Retrait d'une Rangée
Si un défaut de propreté ou toute autre anomalie est constatée sur une rangée, la rangée doit être retirée des opérations :

- Ne plus faire embarquer de Visiteurs dans la rangée concernée.
- Diriger les Visiteurs vers d'autres rangées.

AVERTISSEMENT : UNE RANGÉE AVEC UN CLIP DE VÉHICULE ROUGE ATTACHÉ NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE PAR LES VISITEURS.

- Récupérer un clip de véhicule orange ou rouge dans l'armoire du Groupe
- Attacher le clip de véhicule orange ou rouge sur le montant du dossier de la rangée et vérifier que le clip de véhicule est correctement attaché afin qu'il ne puisse pas se détacher.
- Mettre en place le fanion entre les montants de la rangée concernée.
- Informers les Cast Members de l'attraction.

5.8.5 Retrait d'un Véhicule vers le Garage
Afin de retirer un véhicule vers le Garage, deux Cast Members sont nécessaires. Si les Cast Members Conducteur sont suffisamment nombreux, deux d'entre eux emmèneront le véhicule au garage. Dans le cas contraire, le Cast Member Conducteur contacte le Cast Member Groupeur Un pour demander l'assistance d'un Cast Member Spielier ou d'un Cast Member Disponible.

Cast Member Conducteur
Le Cast Member Conducteur effectue ce qui suit :

- Si le retrait du véhicule s'effectue dès la tombée de la nuit, porter un gilet haute visibilité.

AVERTISSEMENT : LES CAST MEMBERS DOIVENT PORTER UN GILET HAUTE VISIBILITÉ DÈS LA TOMBÉE DE LA NUIT ET CE JUSQU'À L'AUBE LORSQU'ILS RENTRENT DANS LE CIRCUIT (EX. PROCÉDURES D'OUVERTURE ET FERMETURE, PROCÉDURES D'ÉVACUATION).

- Contacter Contrôle par téléphone ou par radio sur le bon Canal afin qu'un message radio soit diffusé annonçant la circulation d'un véhicule sur la route Backstage.
- Vérifier qu'un Cast Member Disponible est entré dans le dernier wagon.
- Mettre en route les gyrophares.

DOCUMENT CONFIDENTIEL. Copie ou partage interdits sans l'autorisation expresse du Service Prévention et Processus Opérationnels. © Disney
Date de la Version : 20 Septembre 2023 Page 151 PREVENTION & PROCESSUS OPÉRATIONNELS ©Disney

Cars ROAD TRIP
Chapitre Cinq – Responsabilités et Procédures
Opérationnelles

- Descendre du véhicule et se rendre au Coffret de Commande Portail intérieur pour fermer les deux vantaux de la porte coulissante en effectuant ce qui suit :
- Tourner la clé pour l'ouverture ou la fermeture de la porte coulissante du bouton sélecteur VANTAIL GAUCHE – AUTORISATION et appuyer sur le bouton FERMETURE.
 - Le vantail gauche se ferme.
- Tourner la clé pour l'ouverture ou la du bouton sélecteur VANTAIL DRO sur le bouton FERMETURE.
 - Le vantail droit se ferme.

NOTE : Pour arrêter le mouvement des deux vantaux, appuyer sur le bouton coup de poing ARRÊT D'URGENCE.

AVERTISSEMENT : NE PAS EFFECTUER UN FORÇAGE DE LA PORTE COULISSANTE AUTOMATIQUE.

- Remonter dans le véhicule.
- Contacter Contrôle par radio sur le bon Canal afin de signaler la présence du véhicule sur la circulaire.
- Avancer le véhicule sur la route Backstage.

Cast Member Spielier ou Cast Member Disponible
Le Cast Member Spielier ou Cast Member Disponible effectue ce qui suit :

- Si le retrait du véhicule s'effectue dès la tombée de la nuit, porter un gilet haute visibilité.

AVERTISSEMENT : LES CAST MEMBERS DOIVENT PORTER UN GILET HAUTE VISIBILITÉ DÈS LA TOMBÉE DE LA NUIT ET CE JUSQU'À L'AUBE LORSQU'ILS RENTRENT DANS LE CIRCUIT (EX. PROCÉDURES D'OUVERTURE ET FERMETURE, PROCÉDURES D'ÉVACUATION).

- Avoir en sa possession la radio portable avant d'assumer les responsabilités de la position Spielier ou Cast Member Disponible.
- Accrocher le panneau "Ne pas dépasser" à l'arrière du dernier wagon.
- Embarquer dans la dernière rangée du dernier wagon avec une radio portable.
- Le Cast Member Conducteur ferme et verrouille la porte du dernier wagon.

DOCUMENT CONFIDENTIEL. Copie ou partage interdits sans l'autorisation expresse du Service Prévention et Processus Opérationnels. © Disney
Date de la Version : 20 Septembre 2023 Page 152 PREVENTION & PROCESSUS OPÉRATIONNELS ©Disney

Cars ROAD TRIP
Chapitre Cinq – Responsabilités et Procédures
Opérationnelles

- Descendre du véhicule et se rendre au Coffret de Commande Portail intérieur pour fermer les deux vantaux de la porte coulissante en effectuant ce qui suit :
- Tourner la clé pour l'ouverture ou la fermeture de la porte coulissante du bouton sélecteur VANTAIL GAUCHE – AUTORISATION et appuyer sur le bouton FERMETURE.
 - Le vantail gauche se ferme.
- Tourner la clé pour l'ouverture ou la du bouton sélecteur VANTAIL DRO sur le bouton FERMETURE.
 - Le vantail droit se ferme.

NOTE : Pour arrêter le mouvement des deux vantaux, appuyer sur le bouton coup de poing ARRÊT D'URGENCE.

AVERTISSEMENT : NE PAS EFFECTUER UN FORÇAGE DE LA PORTE COULISSANTE AUTOMATIQUE.

- Remonter dans le véhicule.
- Contacter Contrôle par radio sur le bon Canal afin de signaler la présence du véhicule sur la circulaire.
- Avancer le véhicule sur la route Backstage.

Cast Member Spielier ou Cast Member Disponible
Le Cast Member Spielier ou Cast Member Disponible effectue ce qui suit :

- Si le retrait du véhicule s'effectue dès la tombée de la nuit, porter un gilet haute visibilité.

AVERTISSEMENT : LES CAST MEMBERS DOIVENT PORTER UN GILET HAUTE VISIBILITÉ DÈS LA TOMBÉE DE LA NUIT ET CE JUSQU'À L'AUBE LORSQU'ILS RENTRENT DANS LE CIRCUIT (EX. PROCÉDURES D'OUVERTURE ET FERMETURE, PROCÉDURES D'ÉVACUATION).

- Avoir en sa possession la radio portable avant d'assumer les responsabilités de la position Spielier ou Cast Member Disponible.
- Accrocher le panneau "Ne pas dépasser" à l'arrière du dernier wagon.
- Embarquer dans la dernière rangée du dernier wagon avec une radio portable.
- Le Cast Member Conducteur ferme et verrouille la porte du dernier wagon.

DOCUMENT CONFIDENTIEL. Copie ou partage interdits sans l'autorisation expresse du Service Prévention et Processus Opérationnels. © Disney
Date de la Version : 20 Septembre 2023 Page 153 PREVENTION & PROCESSUS OPÉRATIONNELS ©Disney

Nicolas C. rajoute que le véhicule mesure 55 mètres sans assistance.

Emmanuel L. demande si le véhicule mesure 55 mètres sans assistance. Il est précisé qu'il ne s'ouvre pas pourquoi la procédure de retrait devrait-elle qu'il a déjà refusé de sortir avec le portail à moitié ouvert. Il est noté que si c'est bien l'arrière du tram qui a touché des barrières et qu'il était dans son virage. Alexandre T. dit qu'on devrait retirer que c'est dans le plan d'action mais qu'on va rapidement décaler les bornes en béton.

Point ODJ numéro 15 :

Point d'information sur les opérations d'ouverture et de fermeture des portes d'accès au parc DLP*

- Point sur le courrier reçu de la CRAMIF

Sylvain C. lit le courrier de Monsieur [REDACTED] ur de la CRA [REDACTED] demande si le courrier sera accessible

[REDACTED] interviennent et présentent les améliorations en

[REDACTED] que le plan d'investissement se fait sur les années 2025, 2026 et 2027.

Pierrick A., suite à la présentation des documents, dit que les graisseurs ont abîmé les coques et les graisseurs ne sont pas démontables donc qu'on ne peut pas nettoyer l'intérieur. Il poursuit en disant que 4 tests ont été faits avec 1 grande coque en laiton, 1 demi-coque en laiton, 1 grande coque en POM (polyoxyméthylène : thermoplastique semi-cristallin avec des résistance mécanique et rigidité élevées) et 1 demi-coque en POM (polyoxyméthylène : thermoplastique semi-cristallin avec des résistance mécanique et rigidité élevées). Les tests ont été faits sur les portes 9 et 10 sur les portes principales et porte double.

Emmanuel L. demande pourquoi il n'y a pas de roue pour aider la manipulation des portes. Pierrick A. dit que ça n'aiderait pas avec le froid et que l'ouverture serait difficile.

Sylvain C. demande s'il y a une différence de manipulation ? Renald G. dit qu'il n'y a pas de différence car le matin quand le salarié ouvre tout, il ne s'aperçoit pas de la différence. Renald G. dit qu'il faudrait toutes les échanger et faire comme à l'entrée du Studios.

Nicolas C. dit que le poids de force est entre 5 à 6 kilos avant elles étaient entre 11 et 12 kilos.

Pierrick A. aimerait avoir un retour des salariés. Renald G. dit que le salarié en ouverture ne voit pas de différence par contre la mise en place de l'aimant est appréciable.

Sylvain C. dit de refaire un [REDACTED] un mois. Pierrick A. dit que le graissage de toutes les grilles coûte de 50. [REDACTED] : « c'est moi qui paye, il faut qu'on trouve la bonne pièce ».

Adeline I. demande le poids d'une porte. Pierrick A. dit qu'elles sont très lourdes. Renald G. dit qu'elles sont très lourdes et quand on aura changé toutes les portes là on sentira la différence.

Sébastien M. dit qu'avant la maintenance venait injecter la graisse et que ça fonctionnait, faire autrement aujourd'hui ? Pierrick A. dit que la méthode n'était pas la bonne. [REDACTED] qu'il n'y a pas de [REDACTED] graisse et la graisse stagne. Sébastien [REDACTED] c'est le poids qui bloque [REDACTED] on dit : « non c'est la force de transfert qui frotte ». Sébastien M. dit que le [REDACTED] retour. Renald G. dit que les équipes n'ont pas fait de retour mais que le crochet fonctionne bien mais il faudrait l'améliorer car c'est coupant. Pierrick A. dit attendre le retour de SQS (Show Quality Standard).

PROJET

Alexandre T. demande : « à la fermeture est-ce que c'est décalé ». Renald G. répond que oui et qu'ils utilisent un marteau pour le recaler. Alexandre T. dit donc il y a plus de poids ? Pierrick A. répond il y a deux points de fermeture mais avant de taper dessus, appelez-nous. Sébastien M. dit comment vous prévenir ? Pierrick A. répond par le téléphone interne en composant 4.40.40. Sylvain C. demande si on peut agrandir le trou pour faire un jeu en augmentant la prise en main ? Pierrick A. répond oui, Sylvain C. demande si on a répondu au courrier de Monsieur Poisson et Pierrick A. dit : « je ne sais pas ».

Emmanuel L. demande si une poignée amovible pour décupler le bras du levier serait possible
Pierrick A. dit oui [REDACTED] faudrait tester avec l'ergonome. Amandine
P. précise que Mar [REDACTED] nager Ticketing) leur a fait un point. Sylvain
C. propose d'invit [REDACTED] prendre contact la chargée de prévention après
le test.

Pierri [REDACTED] er avec SQS (Show Quality Standard) pour répondre au courrier
de Mo [REDACTED]

Sébastien M. propose à Pierrick A [REDACTED] uter av [REDACTED]
avoir les particularités de certaine [REDACTED] t : « o
CB. précise qu'ils travaillent avec Mariette, donnez-nous des propositions ça peut prendre du
temps et le déploiement va être compliqué avec l'ouverture du Disneyland Hôtel. Sylvain C.
précise qu'un nouveau point sera établi lors de la prochaine réunion CSSCT ordinaire avec un
ergonome et pour connaître la taille de la tige.

Point ODJ numéro 12 :

Présentation aux membres de la CSSCT du rapport annuel CSSCT 2023 de l'établissement Parcs Opérations*

Amandine P. nous fait une présentation du document.

[redacted] ande à quel moment on peut proposer les nouveaux équipements de le ? Nicolas C. répond après que la commission d'agrément est donnée leur accord, cette commission avec le médecin et les équipes de Safety a lieu une fois par mois si le test est concluant. Nicolas C. nous dit que le gilet chauffant par exemple est commandé. [redacted] va pouvoir le commander ? Sylvain C. dit que la diffusion [redacted] se que certains managers ne veulent pas commander. C. répond : « oui je sais, je me suis entretenu avec [redacted] ger Adventureland). Renald G. dit : « tu fermes Tram Tour, tu peux

Teddy K. demande pourquoi les intérimaires ne sont pas inclus ? Sylvain C. répond qu'ils ne font pas partie des effectifs. Teddy K. répond quand les intérimaires qui se font des accidents de travail avec les équipements, les données sont remontées. Sylvain C. répond que les données sont remontées mais pas transmis aux membres. Emmanuel L. demande les accidents de travail de [redacted] traités. Nicolas C. répond qu'ils sont traités mais pas présentés aux me [redacted] uand l'information leur est parvenu. Nicolas C. répond ent [redacted] ande comment se passe l'enquête quand l'intérimaire est en fin de mi [redacted] qu'ils voient ce point avec leur agence.

Point ODJ numéro 13 :

**Présentation aux membres de la CSSCT du programme de l'établissement
Parcs Opérations 2024***

Sylvain C. indique que les formations Incivilités se poursuivent cette année et il présente ensuite le programme 2024.

Sylvain C. ajoute qu'on profite des réhabilitations pour clôturer un maximum de plans d'action. Il dit que les attractions majeures fermeront entre 6 à 8 mois pour faire de grandes réhabilitations.

Renald G. dit qu'on (les membres et les représentants) avait demandé pendant les grandes réhabilitations d'installer des alarmes aux oppositions d'accueil et sensibles lors des dernières réunions CSSCT.

Sylvain C. précise que le bouton ne détaille pas la nature de l'information. Renald G. dit qu'il y a une perte de temps quand on prévient la sécurité par téléphone, il prend l'exemple de l'alarme billetterie. Sylvain C. indique qu'il y a également des radios pour confirmer la pression du bouton alarme.

Emmanuel L. rajoute que pendant les tables rondes « salariés / Duty Manager », la première source de conflit avec les visiteurs et de mesurer l'enfant pour vérifier les conditions d'embarquement et le fait de rajouter une alarme pourrait sécuriser le salarié seul à ce moment-là. Sylvain C. dit qu'il faut donner plus d'informations au déclencheur car le fait d'appuyer n'indique pas le problème. Renald G. dit oui le fait d'appuyer enclenche la sécurité et les responsables.

Renald G. prend l'ensemble d'une agression à l'attraction Tower Of Terror. Sylvain C. dit : « je m'engage à inclure le point et à faire une étude ». Emmanuel L. dit : « ça pourrait répondre à la question qu'on nous pose : es ce que je suis en sécurité dans le parc » ? Sylvain C. indique qu'il y a +30% d'agressivité. Teddy K. ajoute qu'il faut que l'employeur fasse changer les choses. Sylvain C. indique que les visiteurs sont soumis au règlement intérieur et qu'on est plus sévère avec les visiteurs riches, le visiteur déclenchait un problème et qui nous annonçait qu'il séjournait dans une suite à l'hôtel New York, on ne le virait pas.

Emmanuel L. ajoute quand une décision est prise par un Duty Manager on ne peut pas s'assurer que les visiteurs font demi-tour et reviennent sur le parc, on ne confisque pas les billets d'entrée. Renald G. explique qu'une procédure existante pour empêcher le visiteur de rentrer à nouveau. Sylvain C. dit qu'il y a un sujet approfondir. Mickaël D. ajoute que de nombreux visiteurs entrent avec des tickets qu'ils ne leur appartiennent pas, ils demandent à d'autres visiteurs qui sortent du parc, leur ticket. Teddy K. indique que le problème quand un salarié est victime d'agression et qu'il veut porter plainte, Disney ne se porte pas partie civile. Sylvain C. dit oui on l'accompagne. Clément B. donne l'exemple : « il y'a eu un exemple à Production 4 au retour du Covid pour injures racistes et la salariée ne voulait pas porter plainte sans que Disney ne soutienne sa démarche, elle n'est pas un cas unique malheureusement ». Teddy K. dit Disney doit se positionner.

Sylvain C. continue la présentation et indique qu' [REDACTED] cours pour retirer définitivement les lunettes dans l'attraction Ratatouil [REDACTED] de où en est l'aide à bascule pour les chariots. Amandine P. dit que [REDACTED] ont en train de le déployer. Sylvain C. ajoute que ça date de 2022. Clément B. le contredit en disant que ça date

PROJET

de 2019 et il indique qu'il y a des améliorations dans l'attraction WEB qu'il faudrait si possible le déployer à Ratatouille. Sylvain C. ajoute que ce n'est pas prévu.

La présentation se poursuit sur l'attraction Big Thunder Mountain, Teddy K. demande où en est le local près de la gare Annexe car le sol a été bétonné mais y a-t-il toujours la marche ? Sylvain C. dit : « je vérifie ».

La présentation continue et Clément B. demande où en est le test du polo Campus testé en juin dernier ? Sylvain C. ajoute que les salariés du Costuming viendront en extra ou en ordinaire pour présenter l'ensemble des panoplies. Clément C. donne l'exemple du code 77 (chaleur de

[REDACTED] sentie) et l'autorisation ou non de relever les manches. Il ajoute que Yawo [REDACTED] anager du Campus) n'autorise pas et sanctionne les salariés remontant

[REDACTED] l D. répond que la positio [REDACTED] mpréhensible sur

le code 77, il rajoute que par exemple Nath [REDACTED] ger Frontierland) autorise de remonter les manches. Mickaël D. [REDACTED] leur est différent d'un salarié à l'autre selon sa constitution et l'activité de sa position de travail.

Point ODJ numéro 14 :

Point d'information concernant les points chauffants Palmyra : état du matériel, mesures de sécurisation suite départ de feu sur un Palmyra en novembre 2023*

Amandine P. présente les modifications suite aux accidents, elle présente 7 incidents de retour de flammes dûe à l'allumage des parasols chauffants. Emmanuel L. demande s'il y a eu des fuites ou il s'agit d'un trop plein de gaz. Amandine P. indique que beaucoup sont dûes aux fuites. Nicolas C. indique que le tuyau a été déplacé et il a fondu à cause d'une formation de poches de gaz. Amandine P. indique que les incidents sont dûs à des mauvaises manipulations.

Teddy K. demande où est situé la Palmyra de l'attraction Buzz Lightyear Laser Blast et celle du Campus. Sylvain C. indique que la Palmyra étaient au Greeter et que celle du campus à l'overflow. Teddy K. indique que le greeter de Buzz est conçu pour 2 salariés. Adeline I. indique que le parasol chauffant du Greeter se trouve au à l'entrée Disney Premier Access. Clément C. demande pourquoi les salariés sont placés en dehors de la guérite ? Adeline I. répond pour éviter le bavardage. Sylvain C. dit que dans les nouvelles attractions, les guérites sont pour les salariés. Teddy K. ajoute qu'en réunion CSSCT, on (les membres et les représentants) avait dit que les positions extérieures ne soit pas trop longue. Sylvain C. ajoute que le projet a été conçu sans l'Overflow et que pour des besoins opérationnels il faut monter la file d'attente extérieure. Clément B. dit que le salarié est présent la demande du management avec une Palmyra, il indique que les nouvelles guérites disposent de radiateurs chauffants qui ne servent à rien. Sylvain C. dit que c'est le problème des espaces ouverts.

Adeline I. indique que les radiateurs sont trop bas et il demande la possibilité de les monter. Sylvain C. dit que le problème des radiateurs est d'avoir un thermostat automatique, il demande à l'attraction Cars Road Trip où le salarié est obligé de faire une manipulation pour l'éteindre ou l'allumer. Amandine P. demande si un OT (Ordre de Travail) est ouvert.

Teddy K. demande pourquoi les positions en extérieures en hiver sont rajoutées ? Sylvain C. indique pour des besoins opérationnels, il prend l'exemple des salariés de Custodial (propreté) qui sont dehors tout le temps. Sylvain C. dit que cette année le plan grand froid a été déployé du 8 au 22 janvier. Clément B. indique que les positions extérieures en été sont moins mises et demande la possibilité de faire la même chose en hiver.

Adeline I. dit que c'est l'été que les parasols chauffants. Sylvain C. dit attendre le retour du mémo des managers pour que certains managers font attention au budget.

Amandine P. demande si la formation est obligatoire pour la manipulation des parasols chauffants. Sylvain C. précise que 4 clés de serrage ont été données à tous les salariés. Amandine P. demande si la formation est obligatoire pour la manipulation des parasols chauffants. Sylvain C. indique que oui et qu'il y a un entretien fait par un prestataire extérieur 1 fois par an. Amandine P. demande si un étiquette pour indiquer la date du dernier entretien. Amandine P. demande si un étiquette pour indiquer la date du dernier entretien.

Sébastien M. indique qu'il y a également un problème de déplacement des bonbonnes et que certains responsables portent les bonbonnes sur l'épaule. Sylvain C. indique qu'ils ont pourtant du matériel. Clément B. demande quand la formation sur le portail DLearn est disponible ?

PROJET

Nicolas C. dit qu'elle est déjà en cours. Teddy K. demande s'il y a une validation avec un exercice. Amandine P. dit oui une pratique et une check-list. Carolina M. demande depuis la formation est disponible ? Nicolas C. réponds : « depuis 15 jours ». Clément B. demande si tout le monde y a accès ? Sylvain C. répond que non. Emmanuel L. demande quelle est la date de mise en service des Palmyras. Sylvain C. répond à partir du 31 octobre avec l'événement d'Halloween. Renald G. demande pourquoi il n'y a pas de couverture anti-feu à côté des Palmyras. Amandine P. dit que c'est une bonne idée. Emmanuel L. ajoute s'il est possible de mettre un extincteur à proximité. Adeline I. demande si la formation inclus la gestion d'un retour de flamme ? Nicolas C. indique que oui c'est dans le déroulé des incidents.

PROJET

Point ODJ numéro 20 :

Point de suivi aménagement des lieux du parking

Sylvain C. dit que les salariés sont contents du changement depuis 20 présente ce point.

ande la possibilité que les salariés débadgent en fermeture au Costuming
Mathieu A. répond oui, depuis 1 an. Sylvain C. note le point et demande à
confirmer le point.

Emmanuel L. demande si le problème de l'éclairage du parking Venturi est résolu. Sylvain C. dit : « oui, l'intervenant de la dernière fois s'était engagé ». Sébastien M. dit que le problème est toujours d'actualité. Sylvain C. dit : « je vais le relancer ».

Mathieu A. poursuit la présentation. Malek B. dit que si les salariés sont contents, tant mieux mais cette équipe est isolée. Là on les éloigne encore plus, pourquoi restent-ils sur l'établissement Parc Opérations ? Il faut un avis orienté et laisser décider le CSE. Avant ils avaient un lieu en commun avec nous : le Costuming et Imagination. Renald G. dit qu'il faut avoir une réflexion sur le titre et revoir leur attachement, pourquoi pas les inclure à Disney Express ? Malek B. dit de pas voir l'impression que cette équipe fait partie de Parc Opérations. Sylvain C. dit que c'est prévu de changer les organisations de travail.

Malek B. dit qu'il faut bien écouter les équipes car les laisser sur l'établissement Parc Opér n. Sylvain C. dit qu'on peut en parler avec Véro [REDACTED] activités de service et d'accueil) Malek B. ajou qu'on ouvre le débat ? Sylvain C. dis : « on n'envisage pas de changer l'organisation, ils vont se faire plein d'amis ». Emmanuel L. demande si ça ne serait pas mieux de changer leur établissement. Sylvain C. dit que ce n'est pas prévu. Dorothée S. dit pas de changement. Malek B. demande si 1 salarié du Parking, ce fait un accident de travail en coulisse du Disney Village : quel élu vient ? Sylvain C. répond : « Parc Opérations ». Malek B. répond : « non, c'est le chargé de prévention du DV (Disney Village) qui fait l'enquête ». Nicolas C. dit : « ça sera nous avec les équipes du lieu de l'accident de travail ». Sylvain C. dit : « c'est notre responsabilité ». Malek B. demande pourquoi il n'y a pas d'avis motivé ?

Point ODJ numéro 16 :

Point de suivi sur les chariots liés au transport des poteaux

Amandine P. évoque le renouvellement des chariots des équipes Guest Flow avec l'ajout de 2 roues directionnelles, 16 nouveaux poteaux ont été ajoutés, ils font entre 1,2 et 3 kilos chacun. Teddy K. demande pourquoi les poteaux ne rentrent pas bien ? Amandine P. dit qu'il va falloir prévoir des modifications.

Clément B. demande si les anciens poteaux de Campus vont être modifiés car en plus du poids, ils sont stockés à l'horizontal. Amandine P. répond : « pas de modification ». Teddy K. ajoute qu'à Guest Flow, il n'y a pas de stockage horizontal. Clément B. dit qu'il y a 3 espaces de stockage sur l'attraction Flight Force et précise qu'il n'y a pas assez de chariot. Sylvain C. demande si c'est obligatoire de les bouger ? Amandine P. dit que les poteaux sont installés en cas de 101 (fermeture temporaire de l'attraction).

Teddy K. indique qu'il existe [REDACTED] a 2 carrotages différents. Sylvain C. dit devoir faire un point avec [REDACTED] cteur principal du projet).

[REDACTED] demande le poids d'un poteau ? Amandine P. dit les avoir tous. Sylvain C. dit : « on prend les moins lourds ». Teddy K. demande le poids d'un poteau de Frontierland Theater et précise qu'ils sont très abîmés et qu'ils sont manipulés avec des gants.

Point ODJ numéro 17 :

Point d'information sur le poids du mobilier des terrasses des restaurants*

Sylvain C. présente ce point.

[REDACTED] demande si le nombre de chaises est identique quand il y a des modifications
Sylvain C. répond oui.

Emmanuel L. demande pourquoi on s'interdit de fixer les tables au sol ? Sylvain C. dit qu'en
d'évacuation cas d'urgence ou en cas de panique.

Sylvain C. précise que dès qu'on change, on change en moins lourd sur les terrasses couvertes.

Point ODJ numéro 18 :

Point d'information suite à l'incident Guest survenu à l'attraction It's a small world en date du 23 janvier 2024

Sylvain C. rappelle cet événement : un visiteur est sorti du bateau de l'attraction it's a small world pendant un arrêt dû à un problème technique malgré les messages audios du salarié à la Tour. Le problème technique était une perte de communication de l'automate, il y a eu un power down automatique.

L'attraction a été en arrêt technique de 11h53 à 12h36, une mise sous tension a été faite avec les visiteurs dans les bateaux, il n'y a pas eu d'évacuation.

Adeline I. dit que 40 minutes d'arrêt, c'est long.

Emmanuel L. précise que le visiteur et ses enfants russes n'ont pas eu leur billet d'entrée marqué.

Point ODJ numéro 19 :

Point d'information sur la prévention de RPS

Sylvain C. indique que plusieurs enquêtes RPS sont en cours sur Fantasyland 1 et 2, Production 4, Relations Visiteurs, Guest Flow et Custodial 1.

Teddy K. demande quand sera le tour de Discoveryland 1 ? Sylvain C. répond entre mars et mai 2022.

Les équipes de management (team leader, team leader expérimenté et manager) débiteront leur enquête RPS à l'été 2024. Malek B. demande : « et les seniors » ? car l'encadrement va du leader au senior. Sylvain C. répond : « je ne crois pas ». Après vérification, Sylvain C. nous confirme que l'enquête RPS est faite aussi par les seniors.

Emmanuel L. demande qui a créé le questionnaire, ce n'est pas assez ouvert ? Sylvain C. dit que c'est un prestataire et il les analyse, le global est pris en compte.

Clément B. demande à quel moment connaît-on les managers choisis pour suivre le résultat des enquêtes RPS ? Sylvain C. répond : « on fait attention que le manager n'a pas d'attache au land ».

Clément B. demande à avoir le visuel des prochaines RPS. Sylvain C. répond que comité sera mis au courant après.

[REDACTED] que la date a changé pour Production 4. Adeline I. ajoute que le campus a

Clément B. demande pourquoi First Aid refuse les accidents de travail psychologique, il donne la carte PSYA et apparemment c'est une demande de la direction. Nicolas C. dit que ce problème a été remonté lors de CSSCT boutiques mais ils devraient les prendre.

Emmanuel L. demande comment on fait pour connaître la sortie des salariés de First Aid. Teddy K. ajoute que certains leaders refusent de les accompagner à First Aid. Sylvain C. dit : « je l'apprend, je vais me renseigner ». Le médecin Nicolas D. dit que si le salarié a un problème de santé, on doit se faire accompagner par l'encadrement, First Aid ne peut pas donner le départ des salariés.

Clément B. repose sa question sur le refus de First Aid face aux accidents de travail psychologique. Le [REDACTED] beaucoup de salariés en ont abusé mais que la question doit être p [REDACTED] r manager, centre de santé).

Teddy K. demande le retour des plans d'actions en cours suite aux enquêtes RPS. Sylvain C. dit : « avec le comité RPS ».

[REDACTED] mande quelle est la règle, les conditions pour répondre à l'enquête. Sylvain enquête se fait sur le temps de travail au bureau des Teams Leaders. Adeline I. dit : « à Discoveryland 2, les salariés ont répondu à l'enquête dans un bureau de l'attraction entourés de tous les collègues et dès que c'était fini : au suivant ». Sylvain C. dit que ce n'est pas normal.

Point ODJ numéro 21 :
Planification groupe de travail

Sylvain C. annonce que d'autres groupes verront le jour comme pour les portes du Ticketing sur la base du volontariat.

Fin de séance à 17h55